

SECURITE CONTRE L'INCENDIE

DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ETABLISSEMENTS TYPE C.T.S.

CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES ITINERANTS

EXTRAIT DU REGISTRE DE SECURITE

(CTS 30 et annexe II du CTS)

Registre de sécurité (A) 59-50

du 04/09/1985

(A=antérieur P=postérieur, au décret n° 95260 du 08/03/1995 et à la circulaire du 22/06/1995 applicable a/c du 11/07/1995)

Etabli par la Préfecture : 059 NORD

Extrait de registre délivré le : 09/05/2009 valable jusqu'au : 05/09/2011

PROPRIETAIRE

M. EBERTZ

Mas Tarrene

66500 EUS

Route De Prades

Tél :

Fax :

Type de structure : CHAPITEAU Evacuation du public à : 100 km/h ou Neige 4cm d'épaisseur

Fabricant : SCOLA TELONI

Longueur d'un module : 33 Largeur d'un module : 33 Surface module : 1089

Longueur totale : Surface totale : 0 Hauteur :

	Réaction	Procès verbal n°	Date	Laboratoire	Coloris :
Toiture	M2	52382	28/01/1983	LCPP	BLEU
Toile de tour	M2	52382	28/01/1983	LCPP	BLEU
Toiture					
Toile de tour					
Bardage					

CONTROLES

	Organisme	Contrôle fait le
Structures et toiles	A2S	9 Mai 2009
Installations électriques		
Chauffage / climatisation		
Gradins		
Moyens de secours		

Dans l'annexe II du règlement des CTS, arrêté du 10 juillet 87, il est précisé : "Mention de la conformité au règlement des installations électriques propres à l'établissement et date de la dernière vérification." Dans le cas d'installations effectuées par une autre entreprise, cette dernière conserve sa pleine et entière responsabilité.

Pour les installations de : CHAUFFAGE, MOYENS DE SECOURS, ELECTRICITE, un organisme agréé doit y avoir apposé sa vignette

ORGANISATEUR DE L'EVENEMENT

Nom : Téléphone :

Représenté par :

Adresse :

Code postal : Ville :

ACTIVITE PREVUE DANS L'ETABLISSEMENT :

EFFECTIF TOTAL PREVU (public + personnel + acteurs etc ...) :

ASSISTANCE SECURITE SYSTEMES
Le Directeur soussigné atteste de la
vérité des informations portées au
présent document.
Bruno Trinché

Le Propriétaire soussigné
Atteste de la conformité au règlement des
installations électriques propres à l'établis-
sement et que ce dernier n'a pas été modifié
depuis la délivrance de la conformité d'origine

L'Organisateur soussigné
Doit joindre à cet extrait de registre de sécurité le
plan des aménagements intérieurs et faire
parvenir l'ensemble au Maire 30 jours avant la
date d'ouverture au public selon l'article CTS 31

Habilitation CTS
Ministre de l'Intérieur
INTE 0700078A
Bureau Centralisateur



ASSISTANCE SECURITE & SYSTEMES
45, rue Roland Garros ZC Fréjorgues Ouest - 34130 - MFLUGUHO
Tél 04 99 13 32 99
Site web : <http://www.asslop.fr> e-mail : ass.contact@asslop.fr
TVEI Tbro - commuoutrore - FR 08 401 053 0092